

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MARS 2023

Date de convocation : 22/03/2023  
Date d'affichage : 22/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Présents : 16 dont 5 pouvoirs  
Votants : 21

**Le trente et un mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

**Etaient présents :** M. DETRAIT Michel - M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. COUTO José - M. DELVALLEE Pascal - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - Mme BORGES Perrine - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

**Etaient absents excusés :**

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien  
Mme CHANDELIER Sylvie a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel  
M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. BEAUVILAIN Dylan  
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore  
Mme DECOTTE Valérie a donné son pouvoir à Mme BORGES Perrine  
Mme CAVRIL Isabelle a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

**OBJET : Vote du compte administratif 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu le compte de gestion 2022 ;

Vu le compte administratif 2022 ;

Considérant que le compte de gestion 2022 vient d'être voté,

Considérant qu'il convient de valider le compte administratif pour l'année 2022,

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2023,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget communal.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- De voter le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	
<b>Reports effectués de 2021</b>	<b>+ 754 095.83 €</b>	
Dépenses	2 138 975.74 €	
Recettes	2 107 462.86 €	261 493.48 €
<b>Résultat 2022</b>	<b>- 31 512.88 €</b>	<b>- 63 567.61€</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>+ 722 582.95 €</b>	<b>- 28 596.53</b>

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le + 34 971.08 €

ID : 059-215904673-20230401-2023\_02-BF

**Résultat global de clôture : + 693 986.42 €**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

**Le Conseil Municipal oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :**

**Avec 21 VOIX POUR**

**VALIDE le compte administratif 2022.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS

SIGNE LECTURE FAITE

POUR COPIE CONFORME

A PONT SUR SAMBRE

Le 1<sup>er</sup> avril 2023

M. DETRAIT - Maire

